

## Sommaire

Le Mot du Maire (p.1)  
Associations (p.2)  
Ça nous concerne (p.3)  
Travaux sur la commune (p.3-4)  
Environnement, santé (p.4)  
L'état civil (p.4)  
Les finances de la commune  
(p.5-6)  
Zoom sur la commune (p.6-7)  
Culture (p.8)



*Bulletin municipal—Edition N°03-2021*

Mesdames, Messieurs,  
Chers concitoyens,

Jour après jour, la vie d'avant la pandémie reprend. Nous espérons tous que c'était le dernier confinement, même s'il faut vivre désormais avec ce risque sanitaire supplémentaire.

Si la sortie de cette pandémie se confirme, notre Commune aura été relativement épargnée par la maladie, mais les conséquences collatérales sur l'économie locale ou sur la santé des habitants sont nombreuses et impossibles à matérialiser.

Nos commerces ont réouvert et nos associations sortent prudemment de leur sommeil forcé.

A ce sujet, nous espérons avoir le plaisir de retrouver les 30- 31 juillet et 01 août prochain notre fête locale.

L'action communale ne s'est jamais arrêtée, et nous allons bientôt voir la fin des travaux de notre salle des fêtes.

Je n'organiserai pas d'inauguration officielle, les risques sanitaires ne le permettent toujours pas.

Une vitre a déjà été volontairement cassée, du vandalisme gratuit, il y a matière à être démoralisé.

Nous regrettons la multiplication, dans nos communes, des incivilités telles que le dépôt sauvage d'ordures, les déchets et masques laissés sur les tables de pique-nique ou le long des chemins, la vitesse excessive sur nos routes... Le temps passé par nos agents et les sommes dépensées pour les dégradations, le sont au détriment du bien vivre et bien-être de tous.

Après le gros chantier de la salle des fêtes, un autre arrive avec les futurs travaux de l'aménagement du Bourg qui vont démarrer au dernier trimestre, et peut-être dès le mois de septembre, par l'enfouissement des réseaux.

Une note d'optimisme, je constate avec plaisir que la boîte à livres est utilisée, ce fut donc une belle initiative.

Je me permets de vous prodiguer un conseil, **faites-vous vacciner**, c'est le seul et unique rempart contre le confinement, la maladie et toutes ses conséquences.

Je vous souhaite un bel été à toutes et à tous.

*Le Maire,  
Jean-Thierry LANSADE*

**L'équipe de rédaction :** Thierry LANSADE - Claude FEUILLET

Marie-Pierre POUGET - Patrick RAIMBAULT - Marie-Catherine ROHOF

# Les Associations

## PETANQUE

Les Clubs de Pétanque de Montcaret et de St Seurin de Prats représentés par Oscar, Patrick et Pascal ont participé au concours du MONDIAL « LA MARSEILLAISE A PETANQUE », Parc Borely à MARSEILLE.

## COMITE DES FETES

Le nouveau bureau du Comité des Fêtes envisage d'organiser la Fête Locale sous réserve des contraintes sanitaires.

Président : Thibault LE BOURHIS

Secrétaire : Mélanie BORNERIE

Trésorier : Bernard THOMAS

Vendredi 30 juillet, Samedi 31 juillet et Dimanche 1<sup>er</sup> août : Fête Foraine



## ASSOCIATION DE CHASSE DE MONTCARET- ACCA

Le nouveau bureau

Président : Franck POURTAL

Secrétaire : Gérard NOEL

Trésorier : Alexis ROYAU

Vice-Président : Olivier DE PILLOT

Secrétaire Adjoint : Yoann POUGET

Trésorier Adjoint : Jean-Claude LAGARDE

Membres du Bureau : Ghislain NOEL, Christophe CAPETTE, Léopold GUILLERMIER.

## L'ASSOCIATION DES JEUNES DE MONTCARET

L'Association créée en 2012 a pour principal objet :

- De former les jeunes à la Vie Associative tant au niveau de la gestion administrative qu'au niveau de l'organisation d'activités et d'animations.

Cette Association organisait tous les ans, la chasse aux œufs pour les enfants de Montcaret, annulée en raison de la crise sanitaire la Covid 19.

Aujourd'hui l'Association n'a plus son utilité.

Les jeunes de la commune que j'ai rencontrés sont satisfaits des réalisations faites par la Municipalité et la CDC pour moderniser les équipements sportifs : Salle de Judo, Club de Foot et également la création du terrain multi sports très fréquenté par les Moncarétois et jeunes des communes voisines. Beaucoup sont inscrits dans des clubs sportifs ou associations de la région qui leur donnent entière satisfaction.

Lors de la prochaine Assemblée Générale si personne ne souhaite reprendre la gestion de cette Association, je proposerai de reverser la somme de 600 € à la commune afin de participer à l'achat d'un jeu d'extérieur pour les enfants de 3 à 12 ans sur le terrain multi sports.

Je remercie les élus, les généreux donateurs, les anciens membres du Conseil Municipal des Jeunes qui ont participé activement à la vie de cette Association et collecté des fonds pour financer une sortie au Lazer Games et au Bowling de Bergerac puis au Futuroscope grâce à la vente de crêpes préparées par les jeunes, l'organisation d'un marché de Noël et la tenue d'un stand lors de la Foire à tout.

J'ai passé de bons moments avec vous. Prenez soins de vous.

Bien cordialement

Marie Pierre POUGET.

## Ça nous concerne

### NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral du 17 mai 1999, l'utilisation de matériel sonore à des fins de travaux de bricolage et jardinage (pour la tonte notamment) est autorisée :

Jours ouvrables, du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

### USTOM

#### **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES PENDANT L'ETE.**

La collecte des ordures ménagères pendant l'été sera identique à celle du reste de l'année. Le rythme des ramassages se fera donc tous les 15 jours.

#### **HORAIRES D'ETE EN DECHETERIES.**

Du mardi 15 juin au samedi 04 septembre 2021.

**Du Mardi au Samedi, fermées le Lundi.**

7h00 à 14h00 : La Réole, Pineuilh et Saint Magne de Castillon.

7h00 à 12h00 et 12h30 à 14h00 : Gensac, Rimons, Sauveterre de Guyenne

Le reste de l'année, toutes les déchèteries sont ouvertes de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

## Travaux sur la commune

### TRAVAUX DE VOIRIE

Au début du printemps, la réfection partielle (point à temps) de quatorze voies communales a été réalisée par les agents de la communauté des communes. La route du Maridat (en enrobé) et l'impasse du Bief ont été refaites par l'entreprise EUROVIA. L'équipe voirie de la CDC a également procédé au curage des fossés sur le domaine public et à l'élagage des arbres pour assurer la pérennité et la sécurité des voies. Pour rappel, la CDC qui regroupe 18 communes, ne peut pas intervenir chaque année sur la totalité des fossés et des haies de la commune, nous procédons par roulement et en fonction des urgences.

Le débroussaillage a été assuré par une entreprise, dans un 1er temps sur les voies communales (budget CDC), et ensuite sur les chemins ruraux de la commune (budget communal).

L'entreprise ne peut pas débroussailler tous les chemins le jour même de son arrivée sur la commune.

### TRAVAUX ADDUCTION D'EAU POTABLE (SMDE 24)

La nouvelle tranche de travaux pour le territoire du vélinois est prévue pour un montant de 485 000 €. Pour Montcaret, elle comprend les travaux de renouvellement du réseau (aménagement du bourg) : rue de la Villa Gallo-romaine et rue de Tête noire : 210 000 € et D 936 : 71 500 euros (branchements essentiellement). S'ajoute une demande de 3 administrés pour être raccordés au réseau d'eau potable au lieu-dit Beau Jour, pour un montant de 45 000 €.

Des travaux urgents allée de Fonrigaud pour un montant de 12 000 € ont été réalisés début juin.

Les délégués communaux du SMDE 24 ont voté le maintien du prix de l'eau pour 2021.

#### **Forage du Pinta**

Les travaux pour l'équipement du forage du Pinta (410 000 €) et la réhabilitation de la station du Jourget (700 000 euros) sont en cours. Le coût total des travaux, pris en charge par le SMDE 24, pour ce forage est de : 1 800 000 €. Les travaux de la nouvelle station du Jourget devraient débuter courant 2022 pour une fin des travaux en 2023.

Le forage, profond de 397 mètres produit une eau de bonne qualité avec une bonne productivité.

Le président du SMDE24 demande à l'entreprise SUEZ d'améliorer ses recherches et de trouver des solutions pour diminuer les pertes considérables sur le réseau (fuites). Les indices linéaires de pertes sont élevés sur le réseau à proximité de la vallée de la Dordogne.

### REEMPLACEMENT DES FOYERS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTES

Le remplacement des foyers de l'éclairage public est proposé par le SDE 24, 97 foyers (lampadaires) sont à remplacer.

Après étude de la proposition du SDE 24, nous avons constaté que de nombreux foyers lumineux seront changés lors de l'aménagement du Bourg. Il restera environ 50 foyers à remplacer.

Ces travaux seront subventionnés par le SDE 24 à hauteur de 35 % et par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à 25 %.

### ETUDE DE MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE

Le Syndicat Départemental d'Électricité 24 mandaté par le Conseil Municipal réalisera une étude pour la mise en lumière de l'Église.

### RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRICITE

Renforcements Poste de Tête Noire et Poste du Maridat.

### TRAVAUX REALISES PAR LE SERVICE TECHNIQUE

Nous souhaitons remercier et féliciter nos agents communaux Alexis et Régis pour la réalisation du garde-fou de la terrasse de la salle des Fêtes. La qualité de leur travail a été reconnue par les élus, les artisans et l'architecte.

## Environnement - santé



L'association pour le don de sang bénévole de STE FOY LA GRANDE ET DU PAYS FOYEN poursuit sa mission et a mis en place une campagne d'information auprès des jeunes de 18 ans.

**Le don de sang peut sauver une vie. Continuons à nous mobiliser.**

**Prochaines collectes :**

**Mercredi 4 Aout, Mercredi 29 Septembre, Mercredi 8 Décembre.**

## L'état civil

### Nous leur souhaitons la bienvenue :

Siena SALVERT  
Eléna, Marylin, Corinne NOEL  
Léo, Jean-Luc, Fabrice DUDILOT

### Ils se sont unis :

Aurore BAUVAIR et David VILAINE  
Véronique DUBOIS et Thierry PUYRENIER

### Nous avons une pensée pour eux :

Gilbert BUISSON  
Christian, Jacques FAURE

**COMPTE ADMINISTRATIF - RESULTATS 2020**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
011- charges à caractère général	175 419,78	013-Atténuation des charges	24 411,69
012-charges du personnel	326 459,32	70-Produits des services	37 763,06
014-Atténuation des produits	68 433,00	73-impôts et taxes	449 578,33
65-autres charges courantes	99 044,99	74-dotations subventions	327 262,03
66-remboursement des emprunts	14 143,09	75-autres produits de gestion	9 919,02
intérêts		77-produits exceptionnels	771,59
67-charges exceptionnelles	43,73		
022-dépenses imprévues		78- Reprises sur amort, et provi	752,16
68-Dotations	960,92		
042-amortissement EP	659,00	<b>TOTAL</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>685 163,83</b>		<b>850 457,88</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
016- remboursement emprunt	57 987,62		0,00
10- Taxe aménagement	1 322,00	1068 - Excédent capitalisé	191 873,90
168758 - Remb Eclairage public	1 564,63	1022- Fctva	35 419,00
20- Etudes - Concession Logiciel	4 998,00	10226- Taxe aménagement	11 369,16
<b>21-23 TRAVAUX ET MATERIEL</b>		1641 - Emprunt Salle des Fêtes	350 000,00
ECOLE	6 782,97	1641- Court terme Salle des Fêtes	508 000,00
SALLE DES FETES	486 190,09	13 - Subventions	
EQUIPEMENT DIVERS	3 217,37	ACCESSIBILITE MAIRIE	42762,25
DESSERTE TERRAINS	16 530,00	TERRAIN DE FOOT	11 646,00
ACQUISITION TERRAIN	1 818,96	SALLE DES FETES	53922,88
		040 amortissements	659,00
<b>TOTAL</b>	<b>580 411,64</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 205 652,19</b>

**RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 166 494,05 RESULTAT INVESTISSEMENT 625 240,55**

EXCEDENT REPORTE 154 122,40 DEFICIT REPORTE 61 237,88

**TOTAL EXCEDENT A AFFECTER 320 616,45 TOTAL EXCEDENT A REPORTE 564 002,67**

**SOLDE DES RESTE A REALISER 170 616,45**

**AFFECTATION RESULTAT FONCT 320 616,45 (Dépenses - recettes attendues)**

1068 RECETTES INVESTISSEMENT 170 616,45

002 RECETTES FONCTIONNEMENT 150 000,00

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent cumulé Fonctionnement et Investissement de **791734.60 €**.

Les charges à caractère général ont diminué malgré l'achat de produits et équipements pour respecter les protocoles sanitaires de la Covid 19. Les frais d'alimentation ont baissé en raison de la fermeture de l'école pendant le confinement.

Le solde des restes à réaliser en investissement (dépenses engagées – les subventions attendues pour les travaux de la Salle des Fêtes) génère un besoin de financement de 133 481.71 €.

La totalité des emprunts nécessaires pour financer les travaux de la Salle des Fêtes a été encaissée.

## VOTE DU BUDGET 2021

**TOTAL Section de fonctionnement : 991 557 €**

**TOTAL Section d'investissement : 1 378 350 €**

### INVESTISSEMENTS PREVUS

<ul style="list-style-type: none"><li>- Aménagement salle des fêtes (fin des travaux été 2021)</li><li>- Climatisation et équipement numérique de l'école</li><li>- Enfouissement des réseaux télécom et électricité du bourg</li><li>- Aménagement paysager du bourg</li><li>- Toilettes publiques</li><li>- Boîte à livres</li><li>- Guirlande illuminations Noël</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Huisseries club house du stade</li><li>- Portails du stade</li><li>- Nouveau Colombarium</li><li>- Vidéo protection</li><li>- Acquisition terrains Sncf (pétanque) et ancien presbytère</li><li>- Etude rénovation logement de l'ancienne poste</li></ul>
---	---

**Capital des emprunts en cours : 54363.62 €**

**Intérêts des emprunts : 14143.09 €**

#### **Vote des taux d'imposition**

**Produit attendu : 394270 €**

- **Taxe d'habitation résidence secondaire : 11,02 %**

- **Taxe foncière bâtie : 35,23 % (9,25 % taux communal + 25,98 % taux départemental 2020)**

- **Taxe foncière non bâtie : 39,92 %**

- **CFE : Contribution des entreprises en dehors des zones d'activités de la communauté des communes : 16,17 %**

En application de la loi des Finances, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2020. L'Etat a totalement compensé cette suppression de recettes, les communes ont perçu une somme équivalente au montant de la taxe.

Pour 2021, l'État a prévu le transfert de la Taxe Foncière des propriétés bâties du département sur les communes.

Sur votre feuille d'impôt, vous noterez une modification du taux de la taxe foncière non bâties.

La taxe départementale est supprimée, elle est totalement transférée à la commune, vous n'aurez aucune augmentation au niveau des taux appliqués par la commune, inchangés depuis 2016.

Seule la modification de la base de calcul fixée par l'Etat entraînera l'augmentation de votre taxe foncière.

## **Zoom sur la commune**

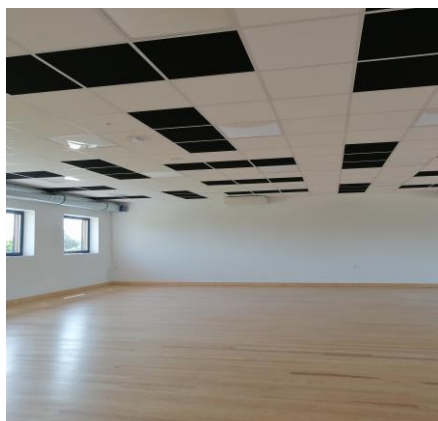
### DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Renouvellement contrat de lutte contre les taupes au terrain de Football : 840 € pour l'année 2021.
- Refus du renouvellement convention fourrière SPA : la majorité du Conseil Municipal non satisfaite des prestations de la SPA de Bergerac a refusé de reconduire l'adhésion de 0.85 € par habitant. 6 contre 9 abstentions.
- Pose de 2 toilettes publiques acceptée à la majorité : l'une près du terrain multisports et la seconde près des commerces en bordure du CD 936.
- Projet implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol.  
La majorité du Conseil Municipal a accepté de confirmer l'intérêt de la commune de Montcaret pour le projet présenté par la STE AEDES ENERGIES et de soutenir la demande de mise en compatibilité des documents d'urbanisme dans le cadre du développement de ce projet. 5 pour 9 abstentions.
- A la demande de l'Association France Alzheimer, Le Conseil Municipal a accepté d'apposer une plaque le 21 septembre prochain « Journée mondiale 2021 en route vers une société inclusive » sur un arbre de la commune.

## TRAVAUX DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### BATIMENTS :

#### Salle des Fêtes :



Les travaux sont terminés, il reste quelques finitions qui seront réalisées prochainement.

La commission de sécurité nous a autorisés à utiliser la salle des fêtes pour les élections, vous avez ainsi pu découvrir les locaux rénovés.

En attendant de découvrir le 1er étage ces quelques photos vous permettront d'apercevoir la salle de danse à gauche, la salle du 3eme âge et des Amis de la couture et du tricot à droite.

Dès que la commission de sécurité donnera son accord, la salle des fêtes pourra de nouveau être utilisée par les Associations et les habitants de la commune.

Vous découvrirez à ce moment-là l'espace traiteur.



#### Rénovation de l'ancienne poste :

La majorité du Conseil Municipal (9 voix pour 6 contre) a voté pour l'étude de l'aménagement de l'ancienne poste en meublée touristique. Une résidence d'artistes pourrait également être associée à ce projet.

Divers services de l'Etat ou du département ont été contactés pour définir un projet cohérent afin d'obtenir des financements.

- Visio conférence avec l'Agence culturelle Départementale Dordogne Périgord, puis visite du local et des environs dont l'Eglise, le Musée, le parc du presbytère avec la DRAC Nouvelle Aquitaine (Direction Régionale des Affaires Culturelles).
- Les services du Comité Départemental du Tourisme, le service de la Communauté d'Agglomération du Bergeracois intéressés par notre projet et le service instructeur des dossiers de subvention du Département se sont également déplacés à Montcaret pour visiter l'ancienne poste.
- L'ATD est mandatée pour chiffrer les travaux.

### LIEN SOCIAL :

Le secrétariat de Mairie et la commission lien social, se sont chargés de contacter les personnes éligibles à la vaccination COVID 19 pour les informer de l'ouverture des centres de vaccination et inscrire ceux qui le souhaitent.

Le repas annuel habituellement offert aux personnes âgées de plus de 70 ans n'ayant pu être organisé en 2020, le Conseil Municipal a décidé d'adresser un bon cadeau de 25 € aux personnes âgées de plus de 70 ans. Ce bon sera à utiliser uniquement au Restaurant Le Mont-Plat de Montcaret qui a réouvert ses portes le 09 Juin.

### CANTINE :

La Commission développement durable de la communauté des communes présidée par M. Marceteau a pour projet de développer la production de produits locaux de manière à fournir les cantines scolaires.

Un état des besoins a été réalisé auprès de chaque cantine.

Un questionnaire de recensement sera également adressé aux producteurs de la commune.

### COMMUNICATION :

Le nouveau site internet de la commune sera prochainement en ligne. ALL WEB CREATION partenaire de la commune depuis plusieurs années se charge de sa création.

### ASSOCIATIONS :

La commission associations a défini les conditions d'attribution des subventions qui sont les suivantes :

- Dépôt d'un dossier en Mairie (Bilan moral et Financier).
- Priorités aux associations de la commune, le nombre d'adhérents est pris en compte.

### FLEURISSEMENT :

En vue de l'aménagement du Bourg la commission espaces verts rencontrera le Service Pôle Paysage et Espaces Verts du Département qui pourra nous conseiller en vue d'envisager l'inscription de la commune au concours des villes et villages fleuris.

## Culture



**NOUVEAU SERVICE à Montcaret**  
**Boîte à livres**  
sur la place de la Salle des fêtes

Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer, emprunter, échanger des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.

C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne.

Merci à tous de faire vivre généreusement cette initiative.

**Le spectacle de la Bataille de Castillon a débuté le 16 Juillet.**

**De nombreuses animations sont proposées avant le spectacle :**

**Murder party, Tir à l'arbalète pour adulte et enfants, poney.**

**Restauration sur place.**

**Profitez de l'été, pour passer une agréable soirée sur le Site de la Bataille.**

**Renseignements Réservations.**

**[www.batailledecastillon.com](http://www.batailledecastillon.com)**

— L'association **1453** vous présente —  
CASTILLON  
UN SPECTACLE MIS EN SCÈNE PAR ERIC LE COLLEN

# LA BATAILLE DE CASTILLON

Ensemble reprenons l'Histoire

**Saison 2021**  
18h30 / 21h30 :  
Village médiéval  
Animations  
Murder party

22h30 :  
Spectacle (1h30)  
35 cavaliers  
500 bénévoles

JUILLET	AOÛT
Ven 16 Sam 17	Jeu 5 Ven 6 Sam 7
Ven 23 Sam 24	Jeu 12 Ven 13 Sam 14
Ven 30 Sam 31	Jeu 19 Ven 20 Sam 21

Infos et Réservations : 05 57 40 14 53  
[www.batailledecastillon.com](http://www.batailledecastillon.com)  
Belvès de Castillon - Lieu Dit La Brande

**Mairie de MONTCARET**

**19 rue de la Villa Gallo-Romaine 24230 MONTCARET**

**Tél : 05.53.58.60.06**

**Horaires d'ouverture : Lundi Mardi Jeudi Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
et le Mercredi de 9h à 12h**

**Email : [mairie-montcaret@wanadoo.fr](mailto:mairie-montcaret@wanadoo.fr)**